

Fiche de procédure

Informations de base		
REG - Règlement du Parlement	2022/2210(REG)	Procédure terminée
Amendements au règlement du Parlement portant sur l'article 7 relatif à la défense des privilèges et immunités et sur l'article 9 relatif aux procédures relatives à l'immunité		
Sujet 8.40.01.08 Travaux du Parlement, procédure, sessions, règlement		

Informations techniques	
Référence de procédure	2022/2210(REG)
Type de procédure	REG - Règlement du Parlement
Sous-type de procédure	Règlement
Base juridique	Règlement du Parlement EP 237-p1
Autre base juridique	Règlement du Parlement EP 159
Etape de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission parlementaire	AFCO/9/11032